



Wallonie



## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les Collèges communaux de Ciney et Hamois font savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis relatif à l'aménagement de la première phase de voirie dans le cadre de l'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois « Condrolys ».

Introduit à la demande du BEP Expansion économique représenté par Monsieur Remy FRERE.

Il entre dans l'intention des Collèges communaux de Ciney et Hamois de proposer à l'approbation des Conseils communaux, la création de voiries sur les parcelles cadastrées ou l'ayant été :

- HAMOIS, 5ème division section D n° 196A, 198A, 192B, 193, 190D ;
- CINEY, 1ère division section C numéros 57/2B, 54, 55A, 46, 48F, 42A, 45, 40/2B, 40/B, 38D, 40/2A destinées à desservir l'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois « Condrolys ».

Le projet est de type : aménagement de la première phase de voirie dans le cadre de l'extension du parc d'activité économique de Ciney-Hamois « Condrolys », et présente les caractéristiques suivantes.

L'enquête publique est réalisée conjointement en vertu de l'article R.IV.40-1. §1er. 7° du Code du Développement Territorial : les demandes de permis d'urbanisation, de permis d'urbanisme ou de certificats d'urbanisme n°2 visées à l'article D.IV.41 et écart au SDC et au SOL et du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale.

Modalités de consultation du dossier :

<u>Pour l'Administration communale de Ciney :</u>	<u>Pour l'Administration communale de Hamois :</u>
<p>Le dossier d'urbanisme et de création de voirie est déposé à l'examen du public et peut être consulté tous les jours ouvrables sur rendez-vous uniquement à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35 à 5590 Ciney Service cadre de vie – Cellule urbanisme.</p> <p>Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au <b>083/23.10.18</b>, ou via mail à <b>urbanisme@ciney.be</b>.</p> <p>Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Delphine DAXHELET au même endroit.</p>	<p>Le dossier d'urbanisme et de création de voirie est déposé à l'examen du public et peut être consulté tous les jours ouvrables sur rendez-vous uniquement à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Relais 1 à 5360 Emptinne (Service urbanisme).</p> <p>Le rendez-vous est à prendre minimum 24h00 à l'avance au <b>083/61.52.34</b>, ou via mail à <b>urbanisme@hamois.be</b>.</p> <p>Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Sophie GEORGES au même endroit.</p>

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **20/06/2022** au **19/08/2022** (ce délai est suspendu entre le **16 juillet** et le **15 août**) et adressées au collège communal :

<u>De Ciney</u>	<u>De Hamois</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Centre 35, 5590 Ciney ;</li> <li>- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : <b>urbanisme@ciney.be</b> ;</li> <li>- Soit par courrier remis en main propre au service Cadre de vie – Cellule urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Rue du Relais, 1, 5360 Emptinne ;</li> <li>- Soit par courrier électronique à l'adresse suivante : <b>urbanisme@hamois.be</b> ;</li> <li>- Soit par courrier remis en main propre au service Cadre de vie – Cellule urbanisme</li> </ul>

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **A/UFD/2022/2199290**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Delphine DAXHELET pour Ciney ou Sophie GEORGES pour Hamois ou lors de la séance de clôture de l'enquête. La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19/08/2022 à **11:00** dans les deux maisons communales, **ATTENTION PRÉVENIR DE VOTRE PRÉSENCE 24h A L'AVANCE.**